

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/11/2008**

COMPTE RENDU

Date de convocation : 19/11/2008

Présents : Mmes et Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Aymeric MARTIN, Christian MATHIEU, Guy OCHIER, Marie-Thérèse PICAT, Joseph ZARWANSKI.

Absente excusée : Mme Chéryl ROLLAND,

Secrétaire de séance : M. Henri CAZES

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 20/10/2008

Le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité.

ETUDE SURVEILLEE : INDEMNITE DES ENSEIGNANTS

Par délibération du 31 mars 2008, une étude surveillée a été mise en place à compter du 28 avril 2008. Le conseil lors de cette réunion avait décidé d'accorder aux enseignants chargés de cette étude, l'indemnité maximum en référence aux derniers décrets en vigueur pour le paiement des travaux supplémentaires. Une erreur avait été commise dans cette délibération pour la date du dernier décret, celui à appliquer était le N° 2008-198 du 27 février 2008. Le conseil demande la régularisation de cette délibération.

Il demande que les enseignants continuent à être indemnisés selon le dernier décret en vigueur, soit à partir du 1^{er} octobre selon le décret N° 2008-1016 du 2/10/2008. Il maintient le principe selon lequel un enseignant assure l'étude pour 12 enfants au-delà de ce nombre, un deuxième enseignant peut intervenir.

INFORMATION DONNEE AU CONSEIL POUR UN VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe le conseil que, conformément aux articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a effectué les virements de crédits suivants sur le budget de la commune :

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT EN DIMINUTION DE CREDITS	MONTANT EN AUGMENTATION DE CREDITS
020	020	2500	
21	2151		2500

INFORMATIONS SUR LES SERVICES PERISCOLAIRES

Devant le nombre croissant d'enfants fréquentant la cantine, un seuil maximum a été fixé à 80 enfants.

En attendant de trouver des solutions appropriées, priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent ou un parent pour les familles monoparentales.

La commune étudie avec la Communauté de Communes et le relais assistantes maternelles, la possibilité de mettre en place un service pour accueillir à midi les plus jeunes enfants de maternelle.

Garderie périscolaire : la garderie fonctionne actuellement par plage horaire :

De 7H30 à 8H30, de 16H30 à 17H30 et de 17H30 à 18H30.

Les adjoints sont intervenus auprès de certains parents qui avaient tendance à arriver très souvent 15 à 20' après la fin de la plage horaire pour laquelle leur enfant était inscrit.

Sur la dernière plage horaire, il n'y a souvent qu'une enfant inscrite, ce qui pose problème car légalement une personne ne peut pas garder un seul enfant. De plus, cette enfant doit rester chez une assistante maternelle après les vacances de pâques, il est proposé au conseil de supprimer cette dernière plage horaire et de prolonger la plage 16H30 à 17H30 d'un ¼ d'heure afin que la garderie périscolaire se termine en même temps que l'étude surveillée.

Cette situation ne changera rien pour Mme Bucci, qui assure la surveillance, son temps de travail est annualisé avec 2H x trois jours par semaine à la cantine, or on doit souvent faire appel à ses services 4 fois dans la semaine. D'autre part, il est prévu dans sa fiche de poste un calcul, fin juin des heures réellement effectuées, s'il y a un dépassement, Mme Bucci percevra des heures complémentaires, si le total d'heures n'est pas atteint, Madame Bucci assurera la garderie d'été.

BULLETIN MUNICIPAL ET INFORMATIONS A CARACTERE RELIGIEUX

Monsieur le Maire et Madame Zamora qui est adjointe en charge de la communication informent le conseil d'une demande présentée par M. Bernard Rochas pour inclure dans le bulletin municipal des informations sur la foi Bah'aïe. Le conseil à l'unanimité des membres présents, est contre le principe de faire passer dans le bulletin municipal des informations à caractère religieux ou politique.

LOCATION DES LOGEMENTS OPAC

Le dernier T5 Rue Jocelyn a été attribué, l'OPAC doit toutefois intervenir pour tenter de résoudre les problèmes d'humidité.

Des travaux doivent également être faits dans le T3 situé en rez de chaussée, Rue du Pressoir. Ce logement devrait être disponible mi janvier. Les personnes ayant déposées une demande de T3 ont été contactées, seule une famille est toujours intéressée et une autre n'a pas pu être jointe.

POINT DE REGROUPEMENT DES ORDURES MENAGERES

La commission chargée de ce dossier a essayé de voir où ces bacs seraient le mieux répartis, leurs propositions sont les suivantes :

- 1 : Parking du cimetière
- 2 : Parking de l'entrée Nord vers scierie Barnier (les voisins sont tous d'accord)
- 3 : Parking en face l'ancienne scierie Bourgeat,
- 4 : Rue des Terreaux, à l'arrière du multiservice, à la place du local prévu pour les poubelles des logements
- 5 : Entrée de la Rue de l'Abreuvoir, vers l'église (à l'extrémité des jeux de boules)
- 6 : Croix Rouge, au carrefour du CD 35 et du CR des Allavards
- 7 : Bouchetière (sur la commune de Vinay), à proximité des points propres existants

Pour le choix N° 6, il faudrait acheter une parcelle de terrain, il convient donc de rencontrer le propriétaire, M. Sation de Poliénas et l'exploitant.

Pour le choix 4, le conseil souhaite revoir l'implantation dans la Rue des Terreaux avant de prendre une décision.

Pour le choix 5, le conseil propose de déplacer le point de regroupement vers le local technique du Champ de mars (à côté du bac textile).

M. Cazes précise que lors de la dernière commission d'appel d'offres du SICTOM, le marché pour les containers a été attribué à l'entreprise Véolia associée à la Ste Engels pour la fabrication des bacs.

CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

La commune a contacté l'Ageden afin de faire établir un diagnostic chauffage pour les bâtiments, en particulier le bâtiment école mairie. Cette étude gratuite permettra de préconiser des solutions pour économiser l'énergie, et éventuellement installer une chaudière à bois.

ACTION CONTRE LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE

Le vœu pour le maintien du bureau de poste pris lors du dernier conseil a été envoyé à la Direction de la Poste et une copie a été transmise aux différents élus, certains ont déjà répondu pour exprimer leur soutien (Ms Faure et Mermaz, sénateurs, Mme Andrée RABILLOUD Présidente de l'Association des Maires Ruraux de l'Isère).

Les banderoles ont été posées sur la poste et aux entrées du village.

Des articles sont passés dans le mémorial et le Dauphiné Libéré

Les élus de L'Albenc ainsi que des habitants de la commune et des communes avoisinantes ont participé à une manifestation contre la privatisation de la poste samedi 22 novembre à Grenoble.

Deux pétitions ont été déposées dans les magasins, au siège de l'association Espace Nature Isère et à la mairie pour signature, l'une présentée par le Club de l'Age d'or contre la fermeture de la poste de L'Albenc, l'autre par le Comité National pour la mobilisation contre la privatisation de la poste.

INFORMATION SUR LA VOGUE 2009

Le Comité des Fêtes propose le maintien de la vogue pour l'année 2009. Le banquet communal sera organisé le samedi midi suivi par des rencontres sportives organisées par les associations de la commune et des jeux.

CONVENTION POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE (CLIS) DE TULLINS

Un enfant de L'Albenc fréquente cette classe d'intégration, la commune n'ayant pas ce type de structure, est tenue de participer aux frais de fonctionnement, conformément à la loi du 22 juillet 1983. Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Tullins, la participation sera de 693,63 € pour l'année scolaire 2007/2008

Fait à L'Albenc le 24 novembre 2008

Affiché du 1/12/2008

Au 31/12/2008

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC

